



Contact :

Claire Lejeune – Responsable de Communication Tél : 04 66 68 30 91 – claire.lejeune@chu-nimes.fr
Annie Ramperez – Chargée de Communication Tél : 04 66 68 30 82 - annie.ramperez@chu-nimes.fr

Nîmes, le 5 janvier 2011

A chaque venue en consultation, Passez par la « case » Bureau des Entrées

Depuis le **1^{er} Janvier 2011**, l'enregistrement des patients qui viennent en consultation se fait à chaque venue au sein de l'établissement. Ce changement intervient dans le cadre de la sécurisation de l'identité du patient.

Effet immédiat : l'enregistrement des consultants ne s'opère plus à l'année mais à chaque venue. Cette modalité présente de nombreuses utilités, elle va permettre une meilleure vérification de l'identité du consultant, une mise à jour de ses droits, une fiabilisation de son dossier médical et de ses factures.

La décentralisation des bureaux des Entrées dans les services clés de l'hôpital est l'élément phare accompagnant ce dispositif.

L'hôpital dispose d'une dizaine de bureau d'enregistrement au plus près du point de consultation : ceux de gynécologie-obstétrique et du pôle chirurgie sont déjà en place depuis plusieurs mois.

L'ouverture la plus attendue est celle d'un nouveau point d'enregistrement en imagerie médicale prévue le 17 janvier 2011.

Autres bureaux des entrées disponibles : hall d'accueil de Carémeau, Pavillon 3, Urgences, Serre Cavalier, Ruffi, Grau du Roi

Les patients sont actuellement informés de cette nouvelle disposition par le biais d'une campagne d'affichage au sein de l'établissement.

Quelques secteurs et pathologies pour lesquels des traitements itératifs sont nécessaires ne sont pas concernés par cette mesure. Les patients sont informés au cas par cas par les secrétaires médicales lors de la prise de rendez-vous.

Chaque année, le CHU de Nîmes accueille pas moins de 240 000 personnes en consultation

S'adapter au mieux au besoin et fluidifié le parcours de personnes est une nécessité.